



COMPTE-RENDU NON OFFICIEL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance ordinaire du conseil tenue par visioconférence le 1^{er} juin 2020.

Présents : la mairesse Lisette Maillé et les conseillers : Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, est également présente.

Les délibérations peuvent être visionnées en ligne dans le babillard de la [page d'accueil](#) du site Web.

1. L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.
2. Les procès-verbaux de la séance ordinaire du [4 mai](#) et de la séance extraordinaire du [19 mai](#) 2020 ont été adoptés tels que présentés.

4. Période de questions

La mairesse a répondu aux questions des citoyens :

Deux questions concernant la vitesse du chemin du Lac-des-Sittelles

Des citoyens du Développement Quatre Saisons demandent s'il serait possible d'ajouter de l'affichage ou de réduire la vitesse afin de mieux tenir compte de la présence d'enfants et de marcheurs. L'un signale également la présence de VTT et de motocross sur la rue, dont certains par de jeunes enfants.

Réponse : Des études menées par des organismes internationaux démontrent que les automobilistes roulent à la vitesse à laquelle ils sont à l'aise de conduire compte tenu de divers facteurs, dont la géométrie de la route. Une analyse de la circulation faite il y a quelques années sur le chemin du Lac-des-Sittelles démontre que la très grande majorité des gens roulent juste en deçà de la limite de 50 km affichée. Ce qui signifierait que la limite de vitesse affichée est appropriée. Cependant, la municipalité réexaminera la question. Elle demandera davantage de contrôle policier.

Internet haute vitesse

Sept citoyens ont posé des questions concernant le dossier d'internet haute vitesse en ce qui concerne le projet de Civimetrix, faisant suite à l'article dans Le Reflet du Lac concernant les subventions accordées sur le territoire de la MRC de Memphrémagog.

Réponse : Il y a plusieurs incompréhensions quant au rôle de la municipalité dans le dossier. Un retour chronologique s'impose pour mieux comprendre. Vous excuserez la longueur de la réponse.

2008 - Malgré le travail qu'avait fait la MRC de Memphrémagog, le gouvernement fédéral décide unilatéralement d'accorder une subvention de 1 M \$ à Explornet pour brancher les citoyens de la MRC.

2008-2016 - Insatisfaite, la municipalité forme un comité de citoyens renfermant des personnes du domaine des télécommunications et des affaires. Le comité analyse différents modèles technologiques. Il retient le modèle d'avant-garde de Civimetrix (qui déjà aborde des aspects autres que l'internet, la

télévision et la téléphonie comme une large bande passante et un réseau sécurisé qui permettraient le télétravail, la télémédecine, la télé-éducation, etc.). Il retient également une coopérative comme modèle d'affaires, mais la modélisation financière démontre qu'une coop ne peut être rentable vu l'investissement financier élevé qu'exige le projet. La municipalité abandonne cette avenue et poursuit d'autres pistes de solution. Pendant toutes ces années, aucun autre opérateur présent sur le territoire ne fait d'avancée sur le terrain et le gouvernement ne fait aucun nouvel appel à projets de déploiement IHV.

Décembre 2016 - La municipalité adopte une [résolution à l'appui du projet de Civimetrix](#), dans laquelle elle réitère « son intérêt à travailler en collaboration avec toutes les parties concernées pour mener ce grand projet d'innovation technologique à bien ».

Printemps 2017 - Civimetrix dépose une demande de subvention dans le cadre du programme conjoint Québec branché/Branché pour innover, administré par le gouvernement fédéral. Comme l'exige le programme, c'est l'opérateur de télécommunications (dans ce cas-ci Civimetrix, non pas la municipalité) qui dépose le projet.

Décembre 2017 - Les gouvernements fédéral et provincial annoncent conjointement les projets qui sont retenus en Estrie. Le projet de Civimetrix est retenu comme un projet pilote d'innovation technologique.

2018 et 2019 - Civimetrix (comme tous les autres projets retenus) doit soumettre des devis techniques et financiers détaillés. Il rencontre trois obstacles majeurs :

1. Le gouvernement change les règles et impose que tout opérateur de télécommunications qui n'a pas au moins trois ans d'expérience dans le déploiement et l'opération d'un réseau s'adjoigne à une entreprise qui a cette expérience. Civimetrix doit se trouver un partenaire qui partage sa vision d'un projet d'innovation technologique.
2. La municipalité se voit dans l'impossibilité de contribuer financièrement au projet pour des raisons législatives, malgré de très nombreuses démarches faites auprès d'attachés politiques, de députés et de ministres des gouvernements successifs. Civimetrix doit se trouver un partenaire financier.
3. Le caractère novateur du projet rend difficile sa progression à l'intérieur des balises d'un programme conçu pour des déploiements IHV standard.

Pendant ce temps, d'autres projets « standard », aussi acceptés en décembre 2017 (comme celui de la MRC de Brome-Missisquoi et celui de la MRC de Coaticook, entre autres) **ne sont eux non plus toujours pas réalisés, certains en sont encore à des balbutiements.**

Décembre 2019 – La MRC de Memphrémagog appuie la demande de subvention de Videotron pour brancher l'ensemble des portes non desservies sur le territoire de la MRC au programme Régions branchées. Le territoire d'Austin est exclu, puisqu'il est déjà couvert par la subvention accordée au projet de Civimetrix.

Mai 2020 – Le ministre de l'Économie et de l'Innovation annonce des subventions aux opérateurs déjà présents sur le territoire (Bell, Axion, Videotron) pour prolonger leurs vieux réseaux (non pas pour le projet appuyé par la MRC).

Ce qui a été écrit dans la version électronique du Reflet du 21 mai (« Selon le député, cette annonce sonne le glas du projet de l'entreprise Civimérix, qui souhaitait déployer un service Internet haut débit à Austin. ») est FAUX.

L'information a d'ailleurs été corrigée dans la version imprimée du Reflet du 27 mai. « Cette annonce ne compromet aucunement le projet de l'entreprise Civimetrix...Le bureau de Gilles Bélanger [...] rappelle que le projet de Civimetrix est coordonné par le fédéral. »

Le fait est que Civimetrix travaille toujours sur le projet. Le devis technique est très avancé.

Le fait est que la municipalité n'a aucune prise sur les opérateurs de télécommunications. Elle ne peut pas exiger qu'un opérateur (Axion, Bell ou autre) déploie sur son territoire. Elle ne peut pas lui verser d'argent pour qu'il le fasse.

Le fait est que la municipalité n'a aucune prise sur le projet de Civimetrix. Elle n'est pas un partenaire financier, technologique ou d'affaires. Elle l'appuie et le défend parce qu'elle y croit! Le gouvernement fédéral aussi y croit puisqu'il l'a appuyé financièrement.

Tant et aussi longtemps que Civimetrix et le gouvernement fédéral travailleront ensemble, le projet continuera à aller de l'avant.

Il ne servirait à rien pour Civimetrix (ni pour la municipalité) d'avancer un calendrier quelconque tant que le gouvernement fédéral n'aura pas statué définitivement sur le dossier. Quand cela sera fait, nous serons plus qu'heureux de vous faire part de tous les renseignements utiles.

Deux questions concernant les rassemblements publics

La municipalité n'a aucun rôle à jouer dans l'autorisation ou l'interdiction de rassemblements publics. Les directives émanent de la Santé publique et il appartient aux forces de l'ordre de veiller à leur application. Les citoyens d'Austin qui constatent des rassemblements qui enfreignent les règles doivent les dénoncer à la Régie de police de Memphrémagog.

Il ne faut pas confondre les consignes spéciales que la municipalité donne à ses entrepreneurs (en l'occurrence l'entreprise qui vide les fosses septiques) avec les agissements du grand public.

Une question concernant le mandat confié à la Société de sauvetage du Québec concernant l'accès pour la baignade aux lacs Orford et Memphrémagog

Les représentants de la Société de sauvetage étaient sur les lieux le 22 mai. Nous attendons leur rapport d'ici quelques semaines. Le conseil en prendra connaissance et avisera.

Une question concernant l'installation de points de dépôt volontaire du verre comme un moyen de réduire les gaz à effet de serre

Le camion qui fait la collecte des matières recyclables passe à toutes les portes, qu'il y ait ou non du verre dans le bac bleu. Le prix pour la collecte est fonction de la distance parcourue. Le verre est apporté au Centre de tri à Sherbrooke. Le service de tri est facturé à la porte (7 \$ par porte). Un point de dépôt du verre ne permettrait aucune économie monétaire ni de réduction des gaz à effet de serre. De fait, ça serait le contraire, puisque cela exigerait que des camions distincts viennent récupérer le verre et l'acheminer sur de plus longues distances encore... sans parler des déplacements des citoyens.

Quant à l'idée d'utiliser un dépôt de verre comme une façon d'attirer les gens au cœur du village, le conseil est plutôt d'avis que cela constituerait rapidement une nuisance plutôt qu'un attrait.

Une question en lien avec la signalisation des parcs municipaux

Un citoyen demande où en est la démarche pour identifier les lieux municipaux, comme le parc Chagnon-Shonyo.

Le comité des communications a, en effet, entrepris une démarche de conception d'une signalisation propre aux parcs de la municipalité. La réflexion est ardue, puisqu'il faut respecter l'identité visuelle d'Austin, s'assurer de l'intégration harmonieuse avec les autres éléments en place (comme les panneaux d'interprétation), combiner esthétique et fonctionnalité, ainsi que tenir compte de tout petits parcs, comme le parc Reginald-Fessenden au cœur du village, ou le plus grand parc Chagnon-Shonyo sur la Route 112. Le travail se poursuit.

5. Administration générale

5.1 Le conseil a adopté la matrice de planification stratégique 2020-2030 qui a été présentée aux citoyens le 25 janvier dernier.

6. Administration financière

6.1 Le conseil a approuvé les comptes payés (117 940,64 \$) et à payer (140 339,68 \$).

6.2 La mairesse a présenté les faits saillants des états financiers de l'exercice 2019.

6.3 Le conseil a reporté la date d'échéance du deuxième versement de taxes dû le 30 juin 2020 au 30 juillet 2020, sans intérêt.

7. Sécurité publique

7.1 Le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie est déposé au conseil.

7.2 Le conseil a autorisé la directrice générale à procéder à l'achat d'une boîte, d'une sirène et du lettrage pour le nouveau camion des premiers répondants, moyennant un maximum de 26 000 \$ pour les trois achats.

7.3 Le conseil a accepté le rapport annuel de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par la MRC de Memphrémagog pour l'exercice 2019.

8. Voirie et transport

8.1 Faisant suite à un appel d'offres par invitation auprès de deux firmes de génie conseil, la municipalité a accordé le contrat de surveillance des travaux de réfection du chemin North (tronçon Hopps-Route 112) à Avizo Experts-Conseils au montant de 60 952,28 \$ taxes comprises.

8.2 Le conseil a accepté l'offre déposée par la firme de génie conseil EXP pour la réalisation d'une étude hydrologique de dimensionnement de deux ponceaux sur le chemin Duval en vue de leur remplacement, au montant de 1 800 \$ taxes en sus.

8.3 Le conseil a autorisé l'émission d'un appel d'offres public pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur la rue du Lac-des-Sittelles.

8.4 Le conseil a également autorisé l'émission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour des travaux de pavage.

9. Urbanisme, zonage et environnement

9.1 Le conseil a adopté une résolution visant à autoriser le dépôt de demandes de dérogation mineures déposées durant la crise sanitaire et à prévoir, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, une procédure de consultation écrite de 15 jours précédée par un avis public, en remplacement de la procédure prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Suivant les recommandations du CCU :

9.2 le conseil a accordé la demande de dérogation mineure n° 2020-09 visant à permettre, au 60 chemin du Ruisseau-Scott, l'implantation d'un bâtiment accessoire à 6,75 mètres de la ligne de lot avant alors que le règlement de zonage exige une marge de recul minimale de 10 mètres;

9.3 le conseil a accordé la demande de dérogation mineure n° 2020-10 pour permettre la subdivision du lot riverain 5 386 047, dont la profondeur est inférieure à 75 mètres, alors que le règlement de zonage 16-430 exige une profondeur minimale de 75 mètres, moyennant certaines conditions;

9.4 le conseil a autorisé l'émission d'un permis assujetti à un PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence à toit plat sur la rue des Genévriers;

9.5 le conseil a autorisé l'émission d'un permis assujetti à un PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence dont le toit comportera plusieurs versants, au 51, chemin du Lac Malaga;

9.6 le conseil a autorisé l'émission d'un permis assujetti à un PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence dont la toiture ne comportera qu'un seul versant, au 90, rue des Pruches.

9.7 Le conseil a accepté la modification du nom « Croissant de l'écureuil » à « Impasse de l'Ours » à la suite d'une modification du tracé de la rue, qui n'est plus en forme de croissant. La demande formelle sera transmise à la Commission de Toponymie.

9.8 Le conseil a renouvelé l'adhésion de la municipalité au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versant de de la rivière Saint-François (COGESAF) et nommé Alexandre Rose pour l'y représenter.

9.9 Le conseil a accepté la proposition de Bell Mobilité visant à installer une tour de télécommunication dans le centre du village, sur un terrain appartenant à la municipalité, conditionnellement à la consultation publique devant être tenue par Bell Mobilité.

9.10 Le conseil a confié à Corridor Appalachien un mandat d'accompagnement des propriétaires dans le cadre de ses démarches de conservation de la tourbière Millington, au montant 8 618,50 \$ taxes en sus.

10. Loisirs et culture

- 10.1 L'entente intermunicipale de loisirs intervenue avec le conseil d'établissement de l'école du Val-de-Grâce a été reconduite aux mêmes modalités et conditions.
- 10.2 Le conseil a autorisé l'achat d'un cabanon pour le quai Bryant, au coût de 5 100 \$ taxes en sus. Le cabanon sert d'abri au gardien de quai.
- 10.3 Les modalités et conditions régissant la tenue du camp de jour 2020 ont été discutées.

11. Hygiène du milieu

Il n'y a aucun point à l'ordre du jour.

12. Santé et bien-être

- 12.1 Le conseil a accordé un don de 1 000 \$ à la Fondation du CHUS dans le cadre de sa campagne annuelle.
- 12.2 Le conseil a autorisé la formation d'un comité consultatif de développement d'Austin (CCDA) chargé d'étudier et de faire des recommandations sur toutes les questions qui lui sont soumises touchant le développement de la municipalité, l'objectif étant d'assurer un développement harmonieux et intégré et de présenter des recommandations sur des actions à prendre afin de mettre en œuvre des éléments de la planification stratégique 2020-2030, et adopté les règles de gouvernance. Y sont nommés : les citoyens Johanne Turbide, André Clermont, Paul Lewis et François Delorme et les élus Jean-Claude Duff, Jean-Pierre Naud et Lisette Maillé. Deux postes vacants seront également pourvus.

16. Levée de la séance

La séance a été levée à 19 h 48, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités.